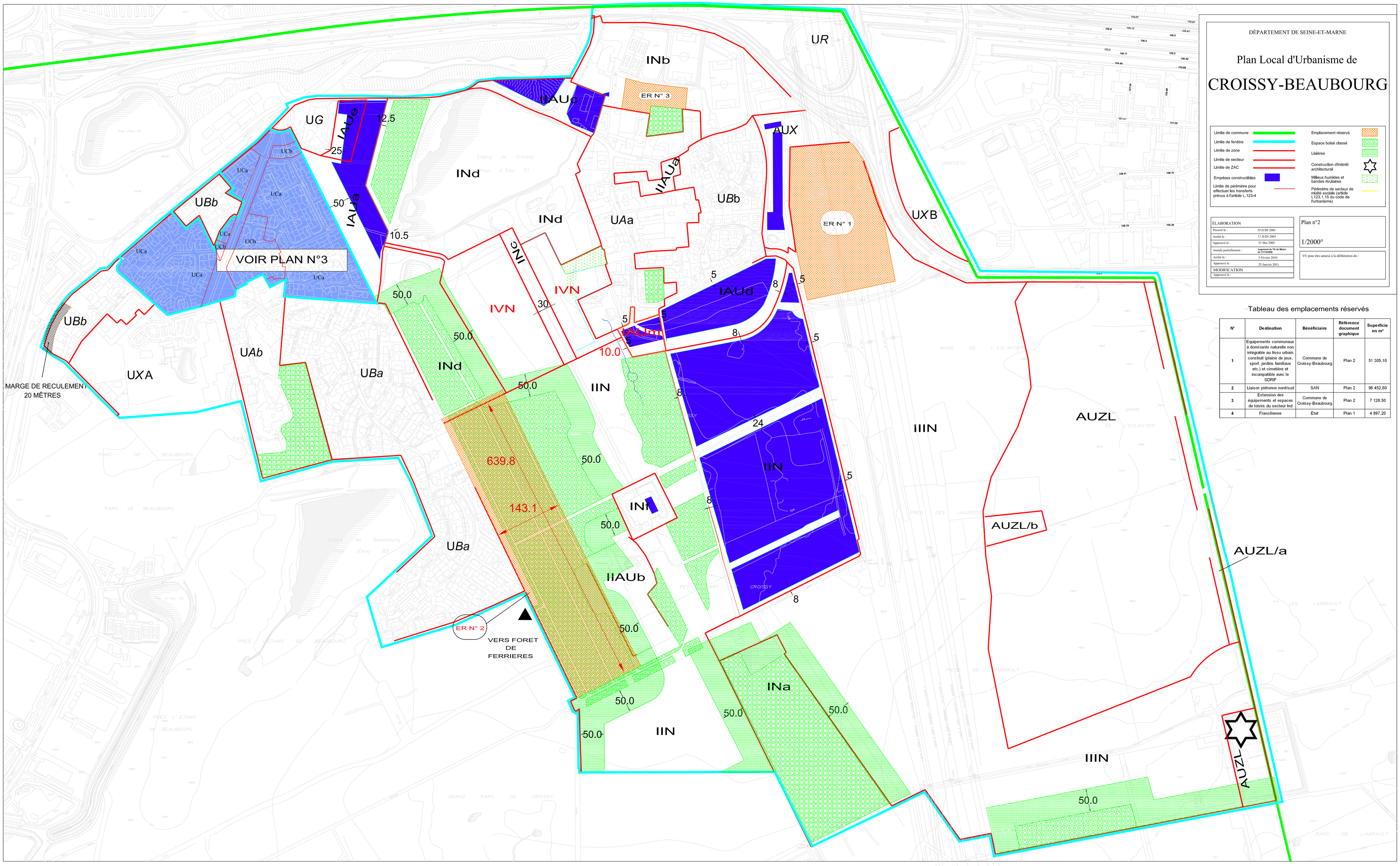

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Plan Local d'Urbanisme de CROISSY-BEAUBOURG

Limite de commune	Emplacement réservé
Limite de fenêtre	Espace boisé classé
Limite de zone	Lisières
Limite de secteur	Construction d'intérêt architectural
Limite de ZAC	Milieux humides et bandes rivulaires
Emprises constructibles	Périmètre de secteur de mixité sociale (article L123.1.15 du code de l'urbanisme)
Limite de périmètre pour effectuer les transferts prévus à l'article L.123-4	

ÉLABORATION	
Prescrit le :	19 JUIN 2001
Arrêté le :	17 JUIN 2003
Approuvé le :	31 Mai 2005
Annulé partiellement :	Jugement du Tit de Melun du 11/12/2008
Arrêté le :	3 Février 2010
Approuvé le :	25 Janvier 2011
MODIFICATION	
Approuvé le :	

Plan n°2

1/2000°

VU pour être annexé à la délibération du :

Tableau des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence document graphique	Superficie en m²
1	Equipements communaux à dominante naturelle non intégrable au tissu urbain construit (plaine de jeux, sport, jardins familiaux etc.) et cimetière et incompatible avec le SDRIF	Commune de Croissy-Beaubourg	Plan 2	51 305,10
2	Liaison piétonne nord/sud	SAN	Plan 2	96 452,60
3	Extension des équipements et espaces de loisirs du secteur Ind	Commune de Croissy-Beaubourg	Plan 2	7 128,50
4	Francilienne	État	Plan 1	4 897,20